



# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat  
L'amélioration de la promotion des Associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes

Présidente : Leyvraz Sabine (SOC)  
Membres : Patrick Aubort (PLR)  
Christian Bécherraz (SOC)  
Bassam Degerab (Les Verts)  
Yves Depallens (PLR)  
Jean-Marc Forclaz (PLR)  
Mario Gori (SOC)  
Bibiana Streicher (PLR)  
Raphaël Tanner (UDC)  
Vincent Tschopp (ML)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 10 juillet à 19h en la salle de commission de la Villa Mounsey en présence de Madame Jacqueline Pellet, Municipale, et de Messieurs Simon Smith, délégué à la jeunesse, et Julien Chevalley, délégué au sport. Nous les remercions pour leur présence et les informations reçues.

- Informations complémentaires du postulant

Le postulant donne quelques informations complémentaires sur son texte. Son postulat part d'un constat. Le filet social en lien avec la jeunesse s'étoffe au niveau communal mais au niveau associatif rien n'est fait pour améliorer la visibilité des acteurs. Il précise qu'il ne souhaite pas faire de la publicité pour chaque association mais bien de la promotion pour toutes les associations.

Monsieur Aubort explique que son postulat traite de deux aspects : le premier en lien avec internet, il nous propose donc une démonstration. Si l'on se met à la place d'un parent qui souhaite trouver une activité à son enfant mais qui n'a pas d'idée précise, il est difficile de s'y retrouver. Dans l'annuaire des sociétés locales, disponible via le nouveau site de la Commune de Montreux, il n'est pas toujours très aisé de savoir quelle société propose des activités pour les jeunes ou non. Il souhaiterait voir figurer le nom de toutes les associations sur la même page et que le lecteur puisse ensuite cliquer s'il est intéressé à avoir plus d'infos. Cela permettrait d'avoir la même visibilité pour chaque association.

Une proposition est faite de protéger les noms « Sports Montreux », « Sports Vevey » et « Sports La Tour-de-Peilz » afin que ces pages restent dans le domaine communal.

Le postulant développe le deuxième aspect de son postulat. Il souhaite créer un marché communal associatif, très simple, où des tables pourraient être mises à disposition des associations par la Commune afin que celles-ci puissent venir se présenter, échanger avec les personnes intéressées et prendre des inscriptions. Il ne s'agirait pas de faire des démonstrations.

- Remarques de la Municipalité

Le site internet est appelé à évoluer vu qu'il est très récent. Les informations à disposition pour chaque association est

fonction de ce que l'association elle-même a donné à la Municipalité. La Municipalité est prête à améliorer la visibilité des associations si besoin. Une possibilité de lien sur le site de l'Animation Jeunesse est possible.

Par soucis d'équité, Madame la municipale estime qu'il faut aussi réfléchir à la possibilité de promouvoir les cours donnés par les privés (danse, peinture,...) et pas seulement ceux des associations.

Elle rappelle qu'il faudrait se mettre d'accord sur la définition du terme activités pour la jeunesse. Est-ce seulement pour les activités extrascolaires ? Est-ce des activités pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans ? Ou jusqu'à 25 ans ?

Concernant le marché des associations, si la Commune doit se substituer à l'Union des Sociétés Montreusiennes (USM) pour l'organisation, alors elle devra certainement demander un pourcentage supplémentaire d'activité pour les délégués au sport et à la jeunesse, pourcentage relatif à l'administration et la coordination d'une opération qui n'est pas aussi anodine qu'il y paraît en termes de quantité de travail pour la mise en place.

Monsieur Smith précise que le site montreuxjeunesse.com va bientôt disparaître puisque le nouveau site de la Commune est en place et, qu'à terme, il « absorbera » la version actuelle de celui de l'animation jeunesse.

- Discussion générale

Les commissaires sont globalement préoccupés par cette thématique mais se demandent quel mandat nous devrions donner précisément à la Municipalité à travers la prise en considération de ce postulat.

Si la plupart des commissaires sont d'accord au sujet de l'amélioration de la visibilité via le site internet, plusieurs sont sceptiques quant au rôle de la commune dans l'organisation d'un marché des associations. La Commune devrait être moteur, inciter, mais pas se substituer à d'autres organismes. Une plateforme pourrait être mise en place, mais c'est ensuite aux associations de faire le travail. Si c'est à la Commune d'aller chercher toutes les associations qui pourraient être intéressées, alors cela risque de démotiver les responsables d'associations qui devraient faire ce travail de promotion de leurs activités. Les commissaires estiment que si le Conseil communal a accepté de créer un poste de délégué au sport c'est bien parce que l'USM n'avait plus les ressources pour faire ce travail de lien entre les associations et la Municipalité.

Une proposition est faite que les associations ne soient plus uniquement répertoriées par ordre alphabétique mais que les associations répondant à la demande sur internet puissent être visibles en priorité. En effet, si un parent effectue une recherche sur internet, il souhaitera avoir un contact via internet avec un membre responsable de l'association. Ce commissaire rappelle qu'il existe aussi le site My Montreux qui pourrait permettre aux associations d'augmenter leur visibilité. Il rappelle qu'il faut être attentif au public visé par ce postulat : pour certaines associations sportives, recruter des jeunes de 14 ans n'est pas utile. C'est trop tard pour débiter certains sports.

Une idée pourrait être de travailler en réseau : tous les enfants inscrits au Passeport vacances pourraient recevoir une liste des associations culturelles ou sportives de Montreux. Une commissaire précise qu'il faudrait également penser aux personnes (notamment les grands-parents) qui ne disposent pas d'internet et se demande également à quel moment de l'année faudrait-il faire une information pour qu'elle soit adéquate ?

Monsieur Chevalley, nous explique qu'il organise une fois par année une réunion avec les associations. Une réflexion est en cours pour proposer des stands d'informations lors de la journée annuelle « La Suisse bouge ». Au début du projet, il y avait ce soir-là une soirée portes ouvertes dans différentes associations montreusiennes. Or, le public n'a pas été preneur, ne sachant pas où il se rendait et sur qui il allait tomber.

Concernant le marché des associations, il faudrait déterminer notamment quelles associations seraient les bienvenues. Devrait-on accepter les jeunes paroissiens, les scientologues,... ? Il s'agirait également de se déterminer sur le prix que cela coûterait et les moyens en ressources humaines.

En résumé la commission est très partagée sur la prise en considération de ce postulat et si elle est unanime sur l'importance de rendre visible le travail des associations, elle est plus sceptique sur le rôle à jouer par la Commune mais estime que cela permettrait de donner un signal à la Municipalité.

## Conclusion

En conclusion, c'est par 4 oui, 3 non et 3 abstentions que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération le postulat de Patrick Aubort demandant "l'amélioration de la promotion des associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes".

4 oui, 3 non, 3 abstention.

La présidente-rapporteuse  
Leyvraz Sabine (SOC)